



Aide juridictionnelle refusee QUE FAIRE

Par franck36

ON ME REFUSE MA DEMANDE D AIDE JURIDICTIONNELLE ET D AVAOCAT COMMIS D OFFICE AU TITRE QUE L INFRACTION EST INSUFFISAMENT CARACTERISEE...JE NE COMPRENDS PAS...COMMENT ME CONSTITUER PARTIE CIVILE SI ON NE ME DONNE PAS L AVOCAT ALORS QUE MES CONDITIONS DE RESSOURCES ME LE PERMETTEQUE FAIRE ? merci d avance, on me dit que c est a moi de refaire une demande en argumentantc est ahurissant

Par ESP

B O N J O U R

Sur ce site, les interventions débutent et se terminent par des formules de politesses.

L'aide juridictionnelle de l'Etat n'est pas accordée dans les 2 cas suivants :

- Procédure irrecevable ou sans fondement
- Vous demandez l'aide après la clôture de la procédure judiciaire.

Pour les recours possibles, vous pouvez par exemple consultez ces dossiers...

[url=https://www.aide-sociale.fr/aide-juridictionnelle/]https://www.aide-sociale.fr/aide-juridictionnelle[/url]

[url=https://www.justifit.fr/b/guides/choisir-avocat/honoraires/aide-juridictionnelle/#Que_couvre_laide_juridictionnelle]https://www.justifit.fr/b/guides/choisir-avocat/honoraires/aide-juridictionnelle/#Que_couvre_laide_juridictionnelle[/url]